

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/09/2017
et publication du 18/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D01-14-09-2017 : Recrutement CEP

Suite à la publication de l'offre d'emploi en vue de pourvoir le poste de Conseil en Energie Partagé, 4 candidats ont été reçus en entretien le 13 septembre. Aucun titulaire de la fonction publique ne répondant au profil recherché, Monsieur le Président propose au comité syndical de recruter Mme Anaïs Le Roi à compter du 2 octobre 2017, en contrat à durée déterminée pour 3 ans.

Mme Anaïs Le Roi est titulaire d'un diplôme d'ingénieure énergéticienne de l'école nationale supérieure en génie des technologies industrielles de Pau obtenu en 2012.

Monsieur le Président propose de lui octroyer une rémunération en référence à l'indice brut 449 - grille des cadres B de la filière technique – calculée sur la base d'une durée de travail hebdomadaire de 35h assortie, le cas échéant, du régime indemnitaire institué par délibération du 12 mai 2016.

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité des votants, décide de recruter Mme Anaïs Le Roi aux conditions exposées par le Président.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


Le Président
Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/09/2017
et publication du 18/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D02-14_09_2017 : Avenant subvention FRES_SCoT

Monsieur le Président propose au Comité syndical de solliciter un avenant afin d'abonder la subvention au titre du FRES (Fonds Régional d'Etudes Stratégiques), pour cofinancer :

- le coût supplémentaire lié au SCoT du fait de la large concertation effectuée sur le PADD et le pré-DOO
- le coût supplémentaire généré par la prolongation de la mission de l'AURA sur l'année 2018 liée à la modification de périmètre du territoire consécutive aux arrêtés préfectoraux conformément au SDCI.

Ce coût supplémentaire est évalué à 86 000€ et la subvention sollicitée à hauteur de 50% soit 43 000€.

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité des votants, décide de solliciter une subvention de 43 000€ au titre du FRES afin de financer l'augmentation du coût d'élaboration du SCoT.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures



Le Président
Régis VALLIENNE

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 8
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
 et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUCHEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

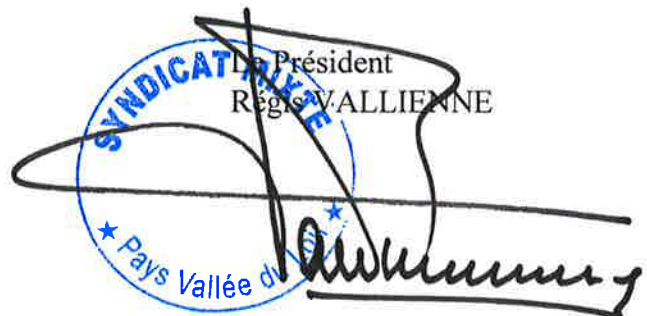
D03-14-09-2017 : Reconduction CDD - Direction/SCoT

Monsieur le Président expose au comité syndical que le premier contrat de 3 ans de Madame Sophie Rychlicki sur le poste de Directrice en charge du SCoT arrive à son terme le 2 novembre 2017, il est proposé au comité syndical d'en conclure un second pour une durée identique.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des votants, approuvent le renouvellement du contrat de Mme Sophie Rychlicki pour une durée de 3 ans, soit du 3 novembre 2017 au 3 novembre 2020 et autorisent le Président à le signer.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.


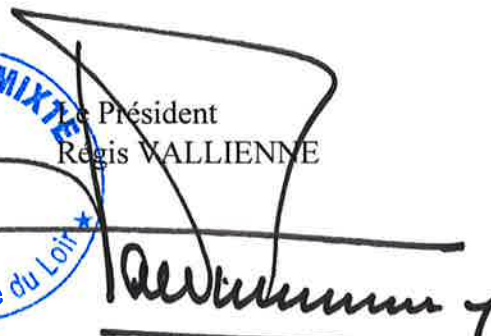
D04-14-09-2017 : Reconduction CDD – Communication/LEADER

Monsieur le Président expose au comité syndical que le premier contrat Madame Paola Perseille sur le poste de chargée de mission communication et suivi du programme LEADER arrive à son terme le 31 décembre 2017, il propose au comité syndical d'en conclure un second pour une durée de 3 ans.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des votants, approuvent le renouvellement du contrat de Mme Paola Perseille pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 et autorisent le Président à le signer.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Président
Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 8
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
 et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D05-14-09-2017 - Modification action 59 du CTU3

Monsieur le Président note que l'action 59 du CTU3 « construction d'une maison des services au Grand Lucé dont le maître d'ouvrage était la communauté de communes de Lucé ne sera pas menée à terme, un reliquat de 262 297€ est constaté et il propose de solliciter de la région une modification de l'action afin de reporter ces crédits sur le déploiement de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le président à solliciter de la Région des Pays de la Loire, la modification de l'action 59 du CTU 3 afin d'affecter le reliquat des crédits sur le déploiement de la fibre optique au bénéfice du territoire de la CC Loir-Lucé-Bercé.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D06-14-09-2017 - Barème taxe de séjour 2018

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants approuve :

- Le barème de la taxe de séjour pour l'année 2018.
- La durée de perception du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Le Conseil Départemental de Sarthe ayant, par délibération en date du 14 décembre 2009, institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour avec effet au 1er avril 2010, conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par le syndicat mixte du Pays Vallée du Loir pour le compte du Département.

Taxe de séjour 2018 – par personne et par nuitée

Nature et catégorie d'hébergement	Barème 2018	Taxe additionnelle	Total
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,50 €	0,15 €	1,65€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	0,08€	0,88€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	0,08 €	0,88€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €	0,06€	0,66€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €	0,05€	0,55€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €	0,5€	0,55€
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,05€	0,55€
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50 €	0,05€	0,55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,50	0,05€	0,55€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02€	0,22€

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures


 Le Président
 Régis VALLIENNE
 SYNDICAT MIXTE
 * Pays Vallée du Loir

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D07-14-09-2017 - LEADER - Audits éclairage public

Le PETR s'est lancé en 2015 dans la réalisation d'audits du parc éclairage public de 24 communes. L'objectif final est la réalisation de gains énergétiques sur l'ensemble sites audités et l'inscription de cette action dans le Plan Climat du PETR.

Il est proposé au comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement de cette action.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des ressources	Montant HT
Audits éclairage public (Société OHM-Ingénierie)	95 207,05 €	ADEME	47 603,53 €
		LEADER	28 562,11 €
		Autofinancement	19 041,41 €
TOTAL des dépenses	95 207,05 €	TOTAL des ressources	95 207,05 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement de l'action « Audits énergétiques », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

SYNDICAT MIXTE
Pays Vallée

CS du 14/09/2017

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 8
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
 et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D08-14-09-2017 - LEADER - Animation et frais de fonctionnement 2017

Il est proposé aux membres du comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement, sur l'année 2017, de l'ingénierie liée à la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020. 7 postes de l'équipe sont concernés (réparti de 10 à 60% du temps de travail de l'agent) ce qui représente au total 1,45 ETP. L'adhésion à l'association Leader France est également inscrit au dossier.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des ressources	Montant HT
Frais de fonctionnement	65 410,08 €	LEADER	52 808,06 €
Adhésion Leader France	600 €	Autofinancement	13 202,02 €
TOTAL des dépenses	66 010,08 €	TOTAL des ressources	66 010,08 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement de l'action « Animation et frais de fonctionnement pour la mise en œuvre du programme LEADER – année 2017 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE



Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 8
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
 et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAI Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D09-14-09-2017 - LEADER – Malices au Pays 2017

Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter les fonds européens pour le financement l'édition 2017 de l'action « Malices au Pays ».

Plan de financement prévisionnel :

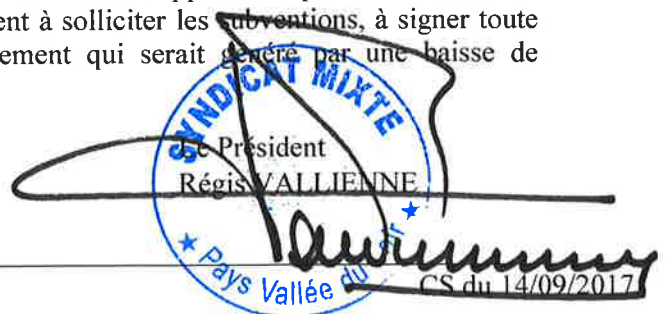
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des ressources	Montant HT
Communication	3 286,48 €	Commune de La Flèche	2 000 €
Programmation	28 664,86 €	Commune du Lude	2 000 €
Ateliers de sensibilisation	4 182,22 €	Commune de Montval-sur-Loir	2 000 €
Droit d'auteur	1 741,81 €	Commune de Bazouges-sur-le-Loir	800 €
Technique	1 504,51 €	Commune de Lhomme	800 €
Transports	1 926,37 €	Commune de Mayet	800 €
		Commune de St Jean de la Motte	800 €
		Centre social de Lucé	800 €
		CLEA	8 000 €
		LEADER	10 000 €
		Autofinancement	13 306,25 €
TOTAL des dépenses	41 306,25 €	TOTAL des ressources	41 306,25 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le plan de financement de l'action « Malices au Pays 2017 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures



 Président
 Régis VALLIENNE
 Syndicat Mixte
 Pays Vallée du Loir
 CS du 14/09/2017

Date de la convocation : 8 septembre 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 8
 Votants : 40

Vote : 40
 Pour : 40
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
 et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D10-14-09-2017- Renouvellement du serveur et postes informatiques

Cinq prestataires ont été sollicités et ont transmis une proposition, 3 restent en concurrence. L'aspect technique est en cours d'examen par nos ressources internes et un appui du service informatique de la ville de La Flèche.

Des précisions sont attendues compte tenu des diverses solutions proposées et les prestataires potentiels vont de nouveau être rencontrés.

Un point crucial reste à trancher concernant la modalité de sauvegarde, en interne ou externalisée, qui dépend de la rapidité maximale de la bande passante actuellement insuffisante pour opter sur la seconde solution.

Le serveur actuel n'étant plus fiable et plusieurs postes informatiques présentant des défaillances techniques, il devient urgent de procéder au remplacement de ces outils indispensables au bon fonctionnement de la structure, Monsieur le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer le bon de commande avec le prestataire qui proposera la solution la mieux adaptée au meilleur coût.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à conclure le marché informatique avec le prestataire dont l'offre répondra le mieux aux exigences techniques liées à l'infrastructure internet disponible.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures


 Régis VALLIENNE
 Président
 Syndicat Mixte
 Pays Vallée du Loir

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 8 septembre 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 8
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017
et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D11-14-09-2017 : Appel à projet patrimoine jeunes

Depuis plusieurs années, le Pays d'art et d'histoire organise avec la Mission Locale Sud-Sarthe un projet participatif de sensibilisation au patrimoine culturel à destination d'un groupe de jeunes (16-25 ans). Afin de financer le projet 2018, Monsieur le président propose au comité syndical de répondre à l'appel à projets de la Région : « appropriation du patrimoine par les jeunes 2017 ».

Cette aide de la Région peut financer jusqu'à 50% du projet.

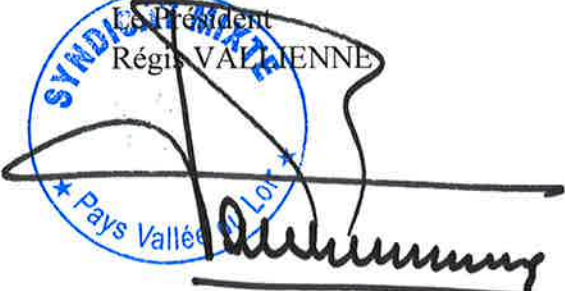
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à répondre à l'appel à projet « appropriation du patrimoine par les jeunes 2017 » pour une action à intervenir en 2018 et à signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



SYNDICAT
Pays Vallée du Loir